



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2516

Admission en Non-Valeur des produits irrécouvrables des exercices 2006 à 2015

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2516 - ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES
DES EXERCICES 2006 A 2015 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier Municipal de la Ville de Lyon a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur concernent les exercices 2006 à 2015, dont le montant s'élève à 135 046,63 € pour le Budget Principal.

Ces produits répartis dans les tableaux ci-dessous n'ont pu être recouvrés malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour.

Répartition du montant des admissions en non-valeur 2016 par service

Libellé Service	Montant (€)	Nombre Fiches	% du Nombre de Fiches	% Montant Total
URBANISME APPLIQUE	92 850,44	5	1,14%	68,75%
EDUCATION RESTAURATION SCOLAIRE	12 894,91	182	41,65%	9,55%
SERVICE AUX COMMERCE S SEDENTAIRES	11 017,16	28	6,41%	8,16%
REMUNERATIONS PAIE CHOMAGE	5 730,09	10	2,29%	4,24%
BIBLIOTHEQUES	3 231,87	35	8,01%	2,39%
DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER	3 143,67	4	0,92%	2,33%
EDUCATION SERVICE AUX PUBLICS	2 047,29	123	28,15%	1,52%
DIRECTION DE LA PREVENTION ET SECURITE	899,94	1	0,23%	0,67%
DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE	760,00	12	2,75%	0,56%
GESTION URBAINE DE PROXIMITE	722,81	10	2,29%	0,54%
PROTECTION SANTE RETRAITE	500,00	2	0,46%	0,37%
SERVICE AUX COMMERCE S NON SEDENTAIRES	411,45	2	0,46%	0,30%
REGULATION URBAINE	320,00	11	2,52%	0,24%
EDUCATION MISSION PEL	156,15	3	0,69%	0,12%
CELESTINS-THEATRE DE LYON	119,70	1	0,23%	0,09%
DIRECTION DE L'ENFANCE	92,45	3	0,69%	0,07%
ENERGIE	60,35	1	0,23%	0,04%
EDUCATION/INTERNAT FAVRE	56,00	1	0,23%	0,04%
ANIMATION SPORTIVE	22,50	1	0,23%	0,02%
PISCINES ET COORDINATION	9,37	1	0,23%	0,01%
COORDINATION URBAINE-AMENAGEMENT URBAIN	0,48	1	0,23%	0,00%
Total général	135 046,63	437	100,00%	100,00%

Répartition du montant des admissions en non-valeur 2016 par motif

Motif d'admission en Non-valeur	Montant (€)	% du Total du Montant	Nombre de Fiches	% du Nombre de Fiches Total
Poursuite sans effet	123 897,97	91,74%	190	43,48%
Décédé et demande renseignement négative	3 189,71	2,36%	11	2,52%
PV carence	3 085,50	2,28%	15	3,43%
RAR inférieur seuil poursuite	2 653,77	1,97%	219	50,11%
LJ clôture pour insuffisance d'actifs	2 219,68	1,64%	2	0,46%
Total général	135 046,63	100,00%	437	100,00%

Répartition du montant des admissions en non-valeur 2016 par exercice

Exercice	Montant (€)	Nombre Fiche	% du Montant Total	% du Nombre Fiches Total
2006	93,60	1	0,07%	0,23%
2009	1 083,91	15	0,80%	3,43%
2010	91 505,77	11	67,76%	2,52%
2011	5 021,18	54	3,72%	12,36%
2012	4 242,08	39	3,14%	8,92%
2013	10 707,20	67	7,93%	15,33%
2014	16 353,44	76	12,11%	17,39%
2015	6 039,45	174	4,47%	39,82%
Total général	135 046,63	437	100,00%	100,00%

Il est important de préciser que l'admission en non-valeurs de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de M. le Trésorier Municipal de la Ville de Lyon, dont la responsabilité ne se trouve pas dérogée pour autant.

Vu l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1- L'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par M. le Trésorier Municipal est approuvée, conformément aux tableaux analytiques ci-dessus, pour un montant total de 135 046,63 € pour le Budget Principal de la Ville de Lyon.

2- L'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

3- La dépense correspondante sera imputée pour l'exercice 2016 aux comptes 6541 et 6542, fonction 01 du Budget Principal.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM